

Avis interprofessionnel

sur les compétences en
allaitement du personnel
professionnel de la santé

*Mieux soutenir les familles tout au
long du continuum périnatal*



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC



Ordre des acupuncteurs du Québec



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



ORDRE DES
CHIROPRATICIENS
DU QUÉBEC



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec



Ordre des dentistes
du Québec



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

OCTOBRE 2024

Avis interprofessionnel sur les compétences en allaitement du personnel professionnel de la santé

BESOINS DES FAMILLES

Plusieurs familles disent avoir reçu des messages contradictoires en matière d'allaitement du personnel professionnel de la santé et expriment vouloir plus de soutien de leur part. D'autres rapportent avoir ressenti une pression à allaiter, parfois induite involontairement par le personnel professionnel de la santé ou même par la famille¹. Ces témoignages soulignent l'importance d'harmoniser l'information et d'améliorer le soutien tout au long du continuum périnatal. Les familles doivent être accompagnées sans pression par du personnel professionnel de la santé compétent et respectueux de leurs décisions.

COMPÉTENCES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Pour offrir des soins sécuritaires et de qualité, centrés sur les besoins des familles et fondés sur les données probantes, il est crucial que ceux qui les accompagnent tout au long du continuum périnatal possèdent des compétences de base en allaitement. Le travail du personnel professionnel de la santé au sein des équipes interprofessionnelles nécessite des compétences harmonisées, complémentaires et réalisées dans le respect mutuel et la collaboration entre la famille et les membres de l'équipe de soins.

L'évolution des interventions en allaitement : de la promotion aux environnements favorables

Depuis la fin des années 1990, la promotion de l'allaitement au Québec a contribué à ce que 89,1% des mères amorcent l'allaitement à la naissance en 2022². Cependant, l'intensification de la promotion de l'allaitement a pu contribuer à créer un sentiment de culpabilité chez plusieurs personnes³. Certaines ont dû abandonner l'allaitement plus tôt qu'elles ne l'avaient souhaité, n'ayant pas eu le soutien requis au moment opportun.

Pour assurer aux familles un meilleur soutien, le Québec mise sur l'Initiative des amis des bébés (IAB) comme principale stratégie pour : 1) rendre les environnements favorables à l'allaitement, y compris dans le réseau de la santé; 2) améliorer la situation de l'allaitement; et 3) optimiser la qualité des soins pour toutes les familles⁴⁻⁶.

Au Québec, **la deuxième condition de l'IAB s'énonce comme suit** : « *S'assurer que les membres de l'équipe aient les compétences nécessaires pour soutenir l'allaitement maternel* »⁷.

L'intégration des compétences de base en allaitement du personnel professionnel est une responsabilité partagée entre les systèmes de santé, d'éducation et les milieux professionnels^{8, 9}. Ces compétences sont centrées d'abord sur le soutien à l'allaitement, mais aussi sur sa promotion et sa protection^{4,10}.

Le **soutien à l'allaitement** vise à développer l'auto-efficacité chez les mères et les familles et à leur faciliter l'accès aux ressources nécessaires au succès de leur allaitement.

Toute mesure qui vise à aider les mères et les familles à atteindre leurs objectifs en matière d'allaitement contribue au soutien à l'allaitement.

La **promotion de l'allaitement** ou l'encouragement à allaiter vise à prédisposer favorablement la population à l'allaitement.

Toute mesure qui fait en sorte que les familles connaissent l'allaitement et qu'elles soient motivées à allaiter contribue à la promotion de l'allaitement.

La **protection de l'allaitement** consiste à protéger les pratiques favorables qui existent actuellement contre toute interférence externe.

Tout moyen qui instaure ou améliore les mesures sociales facilitant l'allaitement, par exemple contrer le marketing excessif de l'industrie, contribue à sa protection.

OUTILS PROPOSÉS

- > La **Trousse d'outils de vérification des compétences en allaitement** de l'OMS/UNICEF (2020) identifie les compétences de base pour assurer un soutien adéquat et protéger le public dans les milieux périnataux¹¹.
- > La **Formation nationale en allaitement** (2021) a été mise en place par le MSSS qui l'a rendue disponible gratuitement et en ligne pour tout le personnel professionnel de la santé¹².

ENGAGEMENT DES ORDRES PROFESSIONNELS

Les ordres professionnels signataires s'engagent à faire en sorte que le personnel professionnel de la santé soit outillé pour soutenir adéquatement les familles en matière d'allaitement, et ce, selon les champs d'exercice et les responsabilités de chaque profession. Une formation harmonisée et complémentaire permettrait d'offrir un accompagnement de qualité, respectueux des décisions des familles et de créer un environnement favorable à l'allaitement tout au long du continuum périnatal.

Les ordres s'engagent à :

1. Recommander aux établissements d'enseignement et tout autre dispensateur de formation en lien avec l'allaitement de rehausser et d'harmoniser leur formation en allaitement, notamment à travers :
 - > l'utilisation des compétences identifiées dans la **Trousse d'outils de vérification des compétences de l'OMS/UNICEF** ;
 - > la formation continue adaptée, comme la **Formation nationale en allaitement** du MSSS.
2. Encourager une approche interdisciplinaire, fondée sur les données probantes et centrée sur les besoins des familles, garantissant une cohérence dans les pratiques et les messages transmis par le personnel professionnel de la santé.

REMERCIEMENTS

Cet avis interprofessionnel a été rendu possible grâce à l'appui du MSSS^a et aux travaux du Groupe stratégique pour la formation en allaitement des professionnel-le-s de la santé (GS-FAPS)^b.

^a Le ministère de la Santé et des Services sociaux a accueilli favorablement la demande d'aide financière au bénéfice du Mouvement allaitement du Québec [<https://mouvementallaitement.org>] pour le projet visant un énoncé/avis conjoint entre les ordres professionnels pour harmoniser les compétences en allaitement.

^b Le GS-FAPS a pour mission de rehausser et d'harmoniser la formation initiale en allaitement des divers professionnels de la santé afin que, dans chacune des régions du Québec, ils soient en mesure de soutenir les femmes et les familles, et ce, en collaboration avec les établissements d'enseignement et les ordres professionnels.

RÉFÉRENCES

1. Haiek LN, Semenik S, en collaboration avec Lapointe N et Ménard AM. Étude sur les besoins et les services de première ligne en matière de soutien à l'allaitement au Québec. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux; 2014.
2. Statistique Canada [En ligne]. Tableau 13-10-0096-01 Caractéristiques de la santé, estimations annuelles [consulté le 14 septembre 2024]. DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>
3. Baillargeon D, Bayard C, Chumova M, Couillard K, Dennie-Fillion E, Desrochers SL, et al. La promotion de l'allaitement au Québec - Regards critiques. Montréal: Éditions du remue-ménage; 2014.
4. Dionne S, Jetté S. L'allaitement maternel au Québec - Lignes directrices. [En ligne]. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux; sep 2001 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2001/01-815-01.pdf>
5. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Programme national de santé publique 2015-2025. [En ligne]. Québec: 2015 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>
6. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Plan d'action en périnatalité et petite enfance 2023-2028. [En ligne]. Québec: 2024 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-918-37W.pdf>
7. Haiek LN, Charette C. L'initiative des amis des bébés: Orientations pour la mise en œuvre dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec. [En ligne]. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux; 2021 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-815-01W.pdf>
8. Organisation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Orientations de mise en œuvre : protection, encouragement et soutien de l'allaitement dans les établissements assurant des services de maternité et de soins aux nouveau-nés : révision de l'Initiative Hôpitaux amis des bébés. [En ligne]. Genève: 2018 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/327620/9789242513806-fre.pdf>
9. Michaud-Létourneau I, Gayard M, Lauzière J, Beaudry M, Pascual LR, Herzhaft-LeRoy J, et al. Comprendre les défis associés à la formation en allaitement et les barrières aux changements curriculaires : une perspective systémique pour transformer la formation des professionnels de la santé. Can. Med. Ed. J. 2022;13(3) :91-104. doi: <https://doi.org/10.36834/cmej.73178>
10. Organisation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. [En ligne]. Genève: 2003 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/42680/9242562211.pdf?sequence=1>
11. Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations unies pour l'enfance. Trousse d'outils de vérification des compétences: s'assurer de la compétence des professionnels de la santé en matière de mise en œuvre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés. [En ligne]. Brazzaville: 2022 [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/352681/9789290313533-fre.pdf>
12. Ministère de la Santé et des Services sociaux [En ligne]. Québec: 2021. Allaitement et alimentation [consulté le 14 septembre 2024]. Disponible: <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/perinatalite/allaitement-et-alimentation/>